

**Appel public en vue de constituer la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)**

Les premières réunions d'information et de consultation organisées en mai 2008 ont marqué le coup d'envoi de l'Opération de Développement Rural (ODR). Selon la définition du décret (MB du 03/09/1991), elle consiste en un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants au point de vue économique, social et culturel.

**La procédure prévoit la création d'une Commission Locale de Développement Rural (CLDR)**

Il s'agit d'un organe consultatif dont la mission consiste à répondre à toutes les demandes d'avis et au besoin à s'exprimer d'initiative, à dresser les axes directeurs et le cadre d'un projet de programme de développement rural. Enfin, elle est associée à toutes les phases d'élaboration, de réalisation, de suivi, de mise à jour et de révision du Programme Communal de Développement Rural (PCDR).

Un appel à candidatures est dès lors lancé à l'ensemble de la population hamoirienne afin de pourvoir à la fonction de membre effectif et suppléant de cette commission. La commission comptera dix membres effectifs au moins et trente membres effectifs au plus, ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants, représentatifs des milieux politique économique, socio-professionnel et culturel de la commune, des différents villages ou hameaux qui la composent, ainsi que des classes d'âge de sa population.

**Les candidatures doivent être envoyées à l'attention du Collège communal au plus tard le 31 octobre 2008.**

Elles comprendront au minimum :

- les nom, prénom et coordonnées du candidat (adresse, téléphone, e-mail...)
- l'âge et la profession
- les motivations (intérêts personnels, représentant d'une association, d'un quartier...).

Par le Collège,

Le Secrétaire communal ff,  
Ph. GROSJEAN

Le Bourgmestre,  
Patrick LECERF